

DEC121783DR02

Décision portant cessation d'activité de M. Aurélien Canton aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 110429DR02 du 08/04/2011 portant nomination de M Aurélien Canton aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Aurélien Canton, dans l'unité du CNRS n°7592, à compter du 08/06/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2012

Le directeur de l'unité
Giuseppe Baldacci
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris Descartes le 4 février 2002 portant création de l'unité mixte de recherche n°8104 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant M. Pierre-Olivier COURAUD directeur de l'unité mixte de recherche n°8104 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} février 2012 ;

Considérant que Mlle **Fadila RAYAH** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Descartes les 14 et 15 mars, 4 et 5 avril, 2 et 3 mai 2011 ;

DECIDE :

Article 1 : Mlle **Fadila RAYAH**, AI, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 8104, à compter du 1^{er} juin 2011.

Mlle **Fadila RAYAH** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mlle **Fadila RAYAH** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Pierre-Olivier COURAUD
directeur de l'UMR 8104
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes